



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11, 3.12 et 3.13

**Numéro de la demande :** 2020-0008  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes de produit –  
Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture  
hôte, précautions  
**Produit :** Herbicide Flumioxazin EZ  
**Numéro d'homologation :** 33524  
**Principe actif (p.a.) :** Flumioxazine  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3191827

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de la préparation commerciale de l'herbicide Flumioxazin EZ pour y ajouter plusieurs cultures horticoles et plantes d'ornement, supprimer la restriction liée à l'utilisation sur un sol à texture fine, et harmoniser les allégations concernant les mauvaises herbes pour toutes les cultures.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Les modifications apportées à l'homologation de l'herbicide Flumioxazin EZ aux fins d'utilisation sur plusieurs cultures agricoles ou horticoles, sur les conifères et les arbres d'ornement à feuilles caduques cultivés en pot et en champ, ainsi que sur le sol nu de zones non cultivées dans des exploitations agricoles et à l'extérieur de celles-ci, représentent une extension du profil d'emploi du flumioxazine du point de vue de l'exposition découlant du mélange, du changement et de l'application; toutefois, une évaluation des risques mise à jour n'était pas requise car celle au dossier est adéquate. En ce qui concerne l'exposition pour les préposés au mélange, il n'y a pas d'extension du profil d'emploi par rapport aux produits précédents. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de flumioxazine n'a été soumise à l'appui de l'extension du profil d'emploi de ce principe actif sur l'étiquette de l'herbicide Flumioxazin EZ. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus

dans et sur des cultures indiquées sur l'étiquette. D'après cette évaluation, les résidus de flumioxazine dans ou sur ces cultures ne devraient pas augmenter et seront couverts par les limites maximales de résidus actuellement établies pour le flumioxazine. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de flumioxazine ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluation environnementale**

Les nouvelles utilisations sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le flumioxazine; par conséquent, aucun risque supplémentaire n'est attendu lorsque l'herbicide Flumioxazin EZ est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette. L'étiquette comprend les mises en garde environnementales et les mentions de danger requises pour atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Les modifications demandées à l'étiquette de l'herbicide Flumioxazin EZ offriront une plus grande marge de manœuvre aux producteurs canadiens pour utiliser ce produit en vue de la prise en charge des mauvaises herbes en début de saison sur les terres cultivées ainsi que sur les terres non cultivées au sol nu.

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des justifications scientifiques, des homologations précédentes, des renseignements sur les antécédents d'utilisation aux États-Unis, ainsi que des données de confirmation provenant d'essais en champ menés à divers endroits au Canada en 2019. Les renseignements sur la valeur montrent que les modifications demandées à l'étiquette de l'herbicide Flumioxazin EZ ont une valeur acceptable.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer les modifications susmentionnées à l'étiquette de l'herbicide Flumioxazin EZ.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

- |         |  |
|---------|--|
| 3082070 | 2019, Summary of value for Flumioxazin EZ Herbicide - Addition of new crops, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.4.                                 |
| 3082071 | 2019, Appendix 1: Trial reports for "Summary of value for Flumioxazin EZ Herbicide - Addition of new crops", DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.4. |
| 3082073 | 2019, Agricultural use history - Flumioxazin EZ Herbicide for use on fine-textured soils, DACO: 10.2.4.  |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9